



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés des étudiants à trouver un stage en période de crise sanitaire

Question écrite n° 36978

Texte de la question

M. Robin Reda interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les difficultés des étudiants à trouver un stage en période de crise sanitaire. Les étudiants sont trop nombreux à ne pas décrocher de stages et peiner, malgré les candidatures qui ne font que se succéder. Or ces stages sont quasi systématiquement nécessaires à la validation de crédits et donc conditionnent l'obtention de leur diplôme en fin d'année. La crise sanitaire ne fait qu'aggraver la recherche de stages, qui a toujours été compliquée pour les jeunes. Dans ce contexte où les gestes barrières sont de rigueur, on ne peut que comprendre la frilosité des entreprises et organismes à accueillir des stagiaires et leur doute quant à leur capacité à les former notamment en télétravail. Tous les domaines ne se prêtent pas au télétravail, d'une part, et, d'autre part, même quand cela est le cas, la formation n'est jamais aussi aboutie et complète que lorsque le stage peut s'effectuer en présentiel. De nombreuses candidatures d'étudiants demeurent sans réponse ou alors ces réponses sont négatives. Ainsi, M. le député attire l'attention de Mme la ministre sur ce sujet qui ajoute de l'anxiété et de la détresse alors que les étudiants subissent de plein fouet cette crise sanitaire et demande à ce que la validation de crédits liée au stage obligatoire soit suspendue en temps de crise sanitaire. Les étudiants n'ont pas à subir la double peine : ne pas trouver de stage et, *in fine*, ne pas obtenir leur diplôme pour non validation de crédits, quasi impossible à valider dans ce contexte. Il souhaite connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

L'insertion et la professionnalisation des jeunes sont une priorité de ce gouvernement. Hors pandémie, plus de 900 000 étudiants effectuent des stages chaque année, soit un tiers des étudiants. Conscient des effets de la crise sanitaire sur le nombre de stages, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, a réagi dès les premiers jours du confinement de mars 2020, pour répondre à un triple enjeu : assurer la sécurité des étudiants en stage, préserver la continuité pédagogique et en particulier l'acquisition de compétences, venir en aide financièrement aux étudiants. Le MESRI a ainsi permis l'aménagement des conditions des stages, qui peuvent être réalisés à distance, avoir lieu jusqu'en décembre (si l'année universitaire est prolongée par une décision du conseil d'administration de l'établissement) ou être fractionnés. Par ailleurs, les établissements ont également la possibilité d'assouplir les conditions de validation des unités d'enseignement professionnalisation en permettant aux étudiants de valoriser d'autres activités, qu'il s'agisse, par exemple, de bénévolat, d'entrepreneuriat via les PEPITE (Pôles étudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), d'une autre activité professionnelle, d'un service civique ou d'un projet tutoré. Enfin, concernant plus spécifiquement les BTS, la durée minimale du stage a été exceptionnellement abaissée à 4 semaines pour tous les étudiants ne parvenant pas à trouver un stage plus long. En cas d'impossibilité complète à trouver un stage, les établissements peuvent les remplacer par une mise en situation professionnelle. Des aides financières ont également été apportées aux stagiaires en 2020 : aide de 200 euros aux étudiants ayant perdu leur stage gratifié ou job étudiant du fait de la pandémie, prolongation des bourses étudiantes pour les étudiants ayant dû repousser leurs dates de stage. Le MESRI développe par ailleurs des partenariats avec les acteurs territoriaux et économiques. Les actions des

collectivités territoriales sont valorisées par le ministère et les établissements d'enseignement supérieur sur chacun de leurs territoires. Enfin, le MESRI co-construit avec le haut-commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises la plateforme « 1 jeune 1 solution » pour mutualiser l'ensemble des outils existants en matière d'offre et de recherche de stages, d'apprentissage et d'emploi, d'aides et d'initiatives en faveur de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Robin Reda](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36978

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 1947

Réponse publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5819